

**Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020**

- Vu** le code de l'éducation
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 6 mars 2020 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020.**

Membres en exercice : 27

Quorum de présence : 14

Votes exprimés : 25

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : /

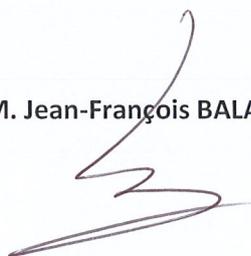
La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Lyon, le 6 mars 2020**

Le président du Conseil d'Administration

La directrice

M. Jean-François BALAUDÉ



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

